EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD

ANTICOSTI

CANADA

Anticosti © UICN / Sophie Justice

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

ANTICOSTI (CANADA) – ID N° 1686

RECOMMANDATION DE L'UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL : Inscrire le bien proposé au titre du critère naturel (viii)

Principaux paragraphes des Orientations :
Paragraphe 77 : Le bien proposé remplit les critères du patrimoine mondial.
Paragraphe 78 : Le bien proposé remplit les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion.

1. DOCUMENTATION

a) Date de réception de la proposition par l'UICN : février 2022

b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l'État partie : Après la réunion du Panel du patrimoine mondial de l'UICN, un rapport de situation a été envoyé à l'État partie le 25 janvier 2023. La lettre faisait le point sur le processus d'évaluation et sollicitait des informations complémentaires sur les aires protégées d'Anticosti, la participation des Premières Nations des Innu de Ekuanitshit et de Nutashkuan, une réorganisation du gouvernement du Québec et le personnel attaché au bien proposé. L'information complémentaire a été communiquée par l'État partie, le 28 février 2023, accompagnée de réponses directes des représentants des Premières Nations des Innu de Ekuanitshit et de Nutashkuan.

c) Littérature consultée : Pour son évaluation, l'UICN a consulté de nombreuses références relatives à la géologie, la protection et la gestion ainsi qu'aux valeurs comparatives du bien proposé. Les références comprennent : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (2022). Rapport 367. Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti. Rapport d'enquête et de consultation ciblée. Quebec. Canada. https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/reserve-de-biodiversite-danticosti-le-bape-publie-son-rapport-43341; Cloutier, R. and Lelièvre, H. (1998). Étude comparative des sites fossilifères du Dévonien. France. https://www.researchgate.net/publication/282859522_Etude_comparative_des_sites_fossiliferes_du_Devonien; Crofts, R. et al. (2020) Guidelines for geoconservation in protected and conserved areas. IUCN Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 31. Gland, Switzerland: IUCN https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2020.PAG.31.en; Dingwall, P. et al. (2005). Geological World Heritage : a global framework : a contribution to the global theme study of World Heritage Natural Sites. Gland : IUCN, 2005 https://portals.iucn.org/library/node/12797; Lefebvre, B. and Ausich W. I. (2021). New Siluro-Devonian Anomalocystitids (Echinodermata, Stylophora) from Bolivia and Canada, and a Reevaluation of Skeletal Homologies in Mitrates. Paleontological Journal, 55, 9, 932–965. https://doi.org/10.1134/S0031030121090070; Lévesque, J. (2021). Validation des concepts du projet destination écotouristique Anticosti par un groupe d'experts multidisciplinaires. Québec, Canada.; Lévesque, J. (2022). Plan d'actions pour le développement touristique (Phases 1, 2 et 3). Québec, Canada; Mc Keever, P.J. and Narbonne, G.M. (2021) Geological world heritage: a revised global framework for the application of criterion (viii) of the World Heritage Convention. Gland, Switzerland: IUCNl https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2021.12.en; Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (2018). Politique sur les parcs nationaux du Québec. Québec, Canada. https://mffp.gouv.qc.ca/les-parcs/roles-responsabilites/politique-sur-les-parcs/; Sinnesael, M. et al. (2021). Precession-driven climate cycles and time scale prior to the Hirnantian glacial maximum. Geology, 49, 11, 1295-1300. https://doi.org/10.1130/G49083.1; Riopel, G.C. (In Preparation) Les stromatopores aulacéridés de l'île d'Anticosti : Les géants fragiles des mers ordoviciennes ; Thompson, J.R. et al. (2022). The morphologic and paleobiogeographic implications of a new early Silurian echinoid from Anticosti Island, Quebec, Canada, https://doi.org/10.1139/cjes-2022-0028. Canadian Journal of Earth Sciences; Wells, T.R. (1996). Earth's geological history : a contextual framework for assessment of World Heritage fossil site nominations. Gland, Switzerland : IUCN. https://portals.iucn.org/library/node/7357; Zimmt, J., and Jin, J. (2023). A new species of Hirnantia (Orthida, Brachiopoda) and its implications for the Hirnantian age of the Ellis Bay Formation, Anticosti Island, eastern Canada. Journal of Paleontology, 97, 1, 47-62, doi:10.1017/jpa.2022.83.

d) Consultations : 7 évaluations théoriques ont été reçues. La mission a pu rencontrer les Premières Nations des Innu de Ekuanitshit et de Nutashkuan ; la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ; la Municipalité régionale de comté de Minganie ; le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques du Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (aujourd'hui réorganisé

en ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Ressources naturelles et des Forêts), le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec ; Parcs Canada ; la Société des établissements de plein air du Québec – Sépaq ; Tourisme Côte-Nord ; et Nature Québec.

e) Visite du bien proposé : Sophie Justice, 2 au 9 septembre 2022

f) Date à laquelle l'UICN a approuvé le rapport : avril 2023

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

L'île d'Anticosti se trouve dans le golfe du Saint-Laurent, dans la province de Québec, au Canada, et a une superficie de 795 300 ha. Le bien proposé couvre presque tout le littoral de l'île, comprenant la plateforme d'érosion marine, la plage et les falaises, à l'exception mineure du seul établissement permanent, le village de Port-Menier. Il comprend aussi le lit majeur des deux rivières principales, Jupiter et Vauréal. Anticosti est une île naturelle couverte de forêts et de zones humides et soumise à un climat subpolaire, subhumide. Le bien proposé est entièrement situé sur les terres du domaine de l'État, également administrées par le gouvernement de la province du Québec (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs). À l'extérieur du bien proposé, au large de la plateforme d'érosion marine et des plages, la zone maritime appartient aussi à l'État.

Le bien proposé comprend des sédiments fossilifères sur une rampe carbonatée doucement inclinée vers le sud-ouest datant du Silurien supérieur à l'Ordovicien inférieur, sur un intervalle de 447 à 437 millions d'années, une période connue sous le nom d'intervalle de la limite Ordovicien/Silurien ou intervalle O/S. L'intervalle O/S fut une période de bouleversements pour la Terre et la vie qu'elle portait. Les écosystèmes étaient dominés par des invertébrés et des vertébrés marins alors que les plantes terrestres commençaient à peine à émerger. Le climat « de serre » généralement de longue durée connaissait de nombreux épisodes glaciaires qui atteignirent leur apogée à l'Ordovicien tardif (Hirnantien). Cela correspond au premier événement d'extinction de masse qui a affecté presque tous les organismes marins. On estime que 85 % des espèces se sont éteintes. La faune marine a mis environ 4 millions d'années à se rétablir et se diversifier, temps qu'il a fallu, par exemple, pour que reprenne le processus de construction des récifs. La richesse extraordinaire des informations que livre Anticosti permet de reconstruire des communautés, des écosystèmes et des modes de vie ; elle donne un éclairage exceptionnel sur l'adaptation de la vie par exemple, à des profondeurs de l'eau, des températures, des apports sédimentaires et des niveaux de turbulence variables. Le témoignage apporté par Anticosti à ces événements marquants de l'histoire de la Terre fait l'objet de la valeur universelle exceptionnelle potentielle, revendiquée dans la proposition.

Bien qu'il ne s'agisse pas du thème direct de cette proposition, le bien proposé abrite plus de 245 espèces de la faune parmi lesquelles 221 sont des oiseaux (et parmi eux plus de 100 nidifient sur l'île). C'est une des zones les plus importantes d'Amérique du Nord pour les oiseaux. La flore boréale d'Anticosti est riche et bien documentée. Le broutage des cerfs de Virginie (*Odocoileus virginianus*), introduits au 19e siècle, a modifié l'écosystème et des mesures de gestion actives sont en place pour conserver la diversité naturelle de l'île. Dans les eaux du golfe du Saint-Laurent, l'on trouve des espèces de poissons tels que le saumon atlantique (*Salmo salar*) et l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). La géomorphologie de l'île est également riche, avec des zones karstiques, des reliefs côtiers, des plages soulevées, des lacs et des zones humides ainsi qu'une géomorphologie glaciaire.

3. COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SITES

Anticosti est proposée pour inscription au titre du critère (viii). Le dossier de la proposition comprend une analyse comparative mondiale détaillée s'articulant sur deux étapes principales. À la première étape, l'analyse compare 41 sites stratigraphiques et paléontologiques représentatifs de la première extinction massive de la vie à la fin de l'Ordovicien, établissant une liste courte de 10 sites fondée sur l'application de cinq critères : a) l'abondance et la diversité des fossiles, b) l'élimination des graptolites (c'est-à-dire le registre des organismes se nourrissant par filtration), c) l'étendue géographique et stratigraphique, d) l'accessibilité et e) la composition des faciès sédimentaires (c'est-à-dire la masse rocheuse dans tout milieu sédimentaire) d'importance critique pour comprendre la Terre et les événements de la vie dans tout l'intervalle Ordovicien/Silurien (O/S). À la deuxième étape, l'analyse comparative mondiale étudie en profondeur les 10 sites les plus représentatifs de l'intervalle O/S, en appliquant 12 critères pour déterminer le classement des sites en trois catégories : a) qualité de l'enregistrement paléontologique, b) importance des groupes de fossiles et de l'enregistrement stratigraphique, et c) permanence du site en tant que bien du patrimoine mondial. L'analyse comprend également les recommandations de l'UICN sur l'évaluation des sites fossilifères (Fossil Site Evaluation Checklist). D'après une étude approfondie, Anticosti arrive au premier rang pour les 12 critères. L'analyse comparative conclut que l'enregistrement stratigraphique et paléontologique d'Anticosti est la meilleure archive mondiale des bouleversements de l'écosystème mondial lors de l'intervalle O/S.

Les évaluateurs externes du dossier ont été unanimes à saluer la qualité de l'analyse comparative mondiale présentée dans le dossier de la proposition, qui suit une méthodologie robuste assortie de critères clairs et d'un travail de recherche soigneux de sites comparables à l'échelon mondial. Les évaluateurs ont souligné

l'importance mondiale du bien proposé, qui témoigne de la première extinction massive de l'histoire de la Terre avec des fossiles de cette période très abondants et extrêmement bien préservés. Le bien proposé est un témoignage complet, à haute résolution, de l'histoire de la Terre à une période cruciale, la première extinction de masse mondiale de la vie animale, de sorte que le bien proposé est le meilleur des sites représentant cette extinction de la fin de l'Ordovicien. Selon les évaluateurs, le registre est complet, ininterrompu et intact.

L'étude de l'UICN, en 2021, intitulée *Geological world heritage: a revised global framework for the application of criterion (viii) of the World Heritage Convention* (Patrimoine mondial géologique : un cadre mondial révisé pour l'application du critère (viii) de la Convention du patrimoine mondial) met en évidence, comme lacune importante sur la Liste du patrimoine mondial, « l'interface entre la paléontologie et le changement mondial sur des échelles de temps géologiques, et en particulier les événements d'extinction de masse », notant que l'extinction terminale du Crétacé est représentée par le registre fossilifère du Bien du patrimoine mondial de Stevns Klint (Danemark) tandis que les extinctions également massives du Paléozoïque, de la fin de l'Ordovicien, du Dévonien et du Permien ne sont pas encore représentées sur la Liste du patrimoine mondial. En tant que site représentatif de l'intervalle O/S, le bien proposé comblerait donc une lacune importante de la Liste du patrimoine mondial.

S'appuyant sur la démonstration qui précède, l'UICN considère que le bien proposé démontre avec éloquence son identité de site le plus représentatif au plan mondial de la biodiversité ordovicienne, de la conclusion de l'événement d'extinction de masse de l'Ordovicien au rétablissement de la vie après extinction, au Silurien inférieur. La richesse extraordinaire des informations paléontologiques, sédimentaires, stratigraphiques et géochimiques ouvre une fenêtre sur les relations extrêmement complexes entre les systèmes et phénomènes terrestres et les organismes vivants. De tous les sites mondiaux de l'intervalle O/S, Anticosti présente la diversité taxonomique la plus élevée, le plus grand nombre d'espèces et la plus grande abondance d'invertébrés. Plus de 1440 taxons ont été décrits incluant les « lagerstätten » récemment décrits, qui présentent une « faune benthique » diverse à corps mou (c'est-à-dire des dépôts sédimentaires de la faune des fonds marins), y compris une méiofaune (c'est-à-dire des invertébrés benthiques) et des algues marines. Compte tenu de sa nature vaste, bien préservée et accessible, le bien proposé recèle des informations détaillées sur les bouleversements de la vie, l'environnement local et l'environnement mondial d'il y a 447 à 437 millions d'années. Les connaissances spatiales et temporelles détaillées que fournit Anticosti sur la manière dont des populations, communautés et écosystèmes anciens ont réagi à des bouleversements mondiaux fournissent une perspective sans parallèle, au niveau mondial, sur les causes et conséquences de l'événement d'extinction massive complexe de l'Ordovicien et du rétablissement ultérieur de la vie au Silurien.

En conclusion, l'UICN considère que le dossier de la proposition démontre l'importance mondiale d'Anticosti au titre du critère (viii).

4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

4.1. Protection

La protection du bien proposé incombe au gouvernement de la province du Québec. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du gouvernement provincial est responsable des aires protégées concernées et de leur gestion. Plusieurs petites propriétés fédérales et privées sont exclues des zones désignées ; toutefois, cela n'a pas d'impact sur l'intégrité du bien proposé selon la mission d'évaluation sur le terrain.

La totalité du bien proposé se trouve dans des aires protégées par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec dont le statut correspond aux catégories UICN des aires protégées Ia, II et III. La réserve de biodiversité projetée d'Anticosti (catégorie III), devrait obtenir un statut permanent de réserve de biodiversité en 2023, et a été conçue pour protéger le patrimoine géologique insulaire et la biodiversité des écosystèmes représentatifs. Elle couvre 94,3 % du bien proposé. Le reste de la superficie du bien proposé est couvert par le parc national d'Anticosti (catégorie II, 9,8 %) et les réserves écologiques de la Pointe-Heath (catégorie Ia, 0,4 %) et du Grand-Lac-Salé (catégorie Ia, 0,2 %). La totalité du bien proposé appartient au gouvernement provincial. Dans la zone couverte par la réserve de biodiversité proposée (catégorie III de l'UICN), aucune nouvelle concession ne sera autorisée pour construire des établissements touristiques.

Comme le bien proposé, la zone tampon est protégée par la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti, le parc national d'Anticosti, la réserve écologique de la Pointe-Heath et la réserve écologique du Grand-Lac-Salé. Il importe de noter qu'un mécanisme juridique a été établi de telle sorte que des ajustements futurs aux limites pourront être apportés afin de tenir compte de l'évolution naturelle du paysage. Cette mesure est juridiquement définie dans le cadre d'un mécanisme bien conçu qui place la largeur de la zone tampon à 1 km de la position du haut de falaise ou du haut de talus du bien proposé.

En conclusion, l'UICN considère que la totalité du bien proposé bénéficie de protections juridiques adéquates et des cadres de gestion exhaustifs figurant au registre des aires protégées du Québec.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations requises, énoncées dans les *Orientations*.

4.2 Limites

L'étendue du bien proposé est importante et ses limites sont bien définies, clairement tracées. Le bien est bordé par une zone tampon large d'un kilomètre du côté terrestre. La mission d'évaluation sur le terrain a estimé que la superficie proposée exprime intégralement la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien et présente une connectivité excellente avec le paysage environnant. Autour du périmètre côtier de l'île, l'exposition à peu près en forme d'anneau présente la totalité de l'intervalle Ordovicien – Silurien qui fait l'objet de la proposition. En outre, l'intégration des vallées incisées des rivières Jupiter et Vauréal dans le bien proposé ajoute des expositions importantes de l'intérieur de l'île. Le relief du littoral est irrégulier et, dans certains secteurs, des plages se sont développées et masquent l'affleurement. Toutefois, compte tenu de la nature des sédiments du bien proposé, les strates sont corrélées entre les affleurements et fournissent des sections verticales continues.

Le bien proposé est un élément très ancien car toute l'île d'Anticosti repose sur le socle faiblement incliné vers le sud-ouest datant de l'Ordovicien au Silurien, à la base de cette proposition. L'évolution naturelle du littoral et des rivières révélera de nouveaux affleurements du même intervalle. On prévoit que là où il n'y a pas d'affleurements aujourd'hui des expositions de la strate apparaîtront à l'avenir et exprimeront la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé et vice versa.

Comme indiqué dans la section qui précède, le bien proposé évoluera peu à peu. Ceci explique pourquoi les limites doivent être mobiles et tenir compte de l'évolution naturelle et progressive du bien proposé, avec une zone tampon dont la largeur d'un kilomètre sera maintenue et, avec le temps, migrera lentement vers l'intérieur. Il importe de noter qu'un mécanisme juridique a été établi de telle sorte qu'à l'avenir, des ajustements puissent être apportés aux limites afin de tenir compte de l'évolution naturelle du paysage. Cette mesure est juridiquement définie dans le cadre d'un mécanisme bien conçu qui fixe la largeur de la zone tampon à un kilomètre du haut de falaise ou du haut de talus du bien proposé. Le bien proposé évoluera progressivement, et la zone tampon dont la largeur sera maintenue à un kilomètre migrera lentement avec le temps, avec ces modifications. Si le bien proposé est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'UICN considère que toute mise à jour des limites devra finalement être reflétée sur la Liste au moyen d'un processus de modification mineure des limites pour veiller à ce que les limites de l'éventuel bien du patrimoine mondial reflètent la situation réelle de l'évolution naturelle.

L'UICN considère que les limites du bien proposé et des zones tampons remplissent les obligations requises, énoncées dans les *Orientations*.

4.3 Gestion

Le bien proposé est géré principalement par le personnel du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. Un plan de gestion, avec des objectifs mesurables, a été établi et la nouvelle équipe définira les objectifs de travail pour le bien proposé. Dans les zones de grande fréquentation, des panneaux d'information sont déjà en place appelant le public à respecter le patrimoine géologique et les règles sévères encadrant la collecte de fossiles. Il est possible d'appliquer des sanctions légales. Dans la section du bien proposé couverte par le parc national d'Anticosti, la mise en œuvre du plan de gestion du parc national incombe au ministère et elle est déléguée à la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec). Les mesures de protection du patrimoine géologique stipulent que celui-ci ne peut être ni échantillonné, ni altéré, ni peint. Il est possible de recourir à des sanctions légales qui peuvent être appliquées par l'équipe, sur place.

La situation reculée du bien proposé fournit déjà une certaine protection mais un plan est en vigueur pour améliorer les mesures de conservation, par exemple, par la communication sur les restrictions imposées à la collecte de fossiles et pour renforcer la sensibilisation du public au patrimoine géologique. Dans certains secteurs de la réserve de biodiversité projetée, les visiteurs sont autorisés à prélever cinq échantillons par an, d'une taille inférieure à 10 cm, qui ont été naturellement érodés et ne se trouvent plus *in situ*. Tout le personnel lié à la gestion du patrimoine naturel d'Anticosti et rencontré par la mission d'évaluation a fait part du comportement respectueux des visiteurs, indiquant que les interventions sont extrêmement rares.

La Municipalité de L'Île-d'Anticosti a mis en chantier des activités de planification dans le cadre de la préparation d'une stratégie de tourisme et d'un plan de développement stratégique (2017 – 2020). Le plan de développement régional de la Municipalité régionale de comté de Minganie décrit aussi Anticosti comme une zone de protection-conservation ayant un potentiel récréatif et touristique. Des consultations avec des parties prenantes ont lieu régulièrement avec les Premières Nations des Innu de Ekuanitshit et de Nutashkuan, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la Municipalité régionale de comté de Minganie, Nature Québec, la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) et d'autres équipementiers, Tourisme Côte-Nord, des résidents, des groupes environnementaux et des citoyens et citoyennes. Un comité communautaire veillera à ce que les préoccupations locales et autochtones, ainsi que le savoir autochtone, soient pris en compte dans les décisions de gestion et de conservation. Un comité scientifique soutiendra le conseil de gestion du bien proposé.

Le fonctionnement du parc national est confié à la Sépaq, tandis que certaines activités de gestion de la réserve de biodiversité et des réserves écologiques peuvent être déléguées aux autorités locales et aux communautés innues. Les engagements humains et

financiers pour le bien proposé sont substantiels et les perspectives de financement futur de la conservation sont solides. Le gouvernement de la province du Québec a engagé des ressources financières considérables dans la gestion intégrée du bien proposé, dans le cadre de l'établissement de la réserve de biodiversité d'Anticosti. Le ministère a obtenu un budget de 1,09 million USD sur cinq ans pour les coûts de fonctionnement, 0,36 million USD pour les frais de tiers et 1,74 million USD additionnels sur cinq ans pour les rémunérations. En outre, des ressources ont été attribuées à la Municipalité de-L'Île d'Anticosti. Ainsi, 0,58 million USD lui ont été attribués sur trois ans pour sa participation à la gestion de la réserve de biodiversité projetée durant le recrutement progressif de l'équipe de gestion.

L'expertise géologique est assurée par le comité scientifique et des postes de gestion du site qui nécessitent des connaissances géologiques solides. Dans l'information complémentaire, l'État partie mentionne un nouveau programme financé à hauteur de 1,02 million USD pour soutenir la recherche étroitement liée à la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien. En réponse aux discussions avec l'évaluateur du site, l'État partie a également confirmé, dans les informations complémentaires, qu'un poste de géologue supplémentaire sera créé pour soutenir la protection et la gestion des valeurs géologiques du bien proposé.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé remplit les obligations requises, énoncées dans les *Orientations*.

4.4 Communautés

Le bien proposé et sa zone tampon se situent sur les Nitassinans ou territoires revendiqués par les communautés innues de Ekuanitshit et de Nutashkuan. Les Premières Nations des Innu de Ekuanitshit et de Nutashkuan soutiennent la proposition d'inscription d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial et la préservation à long terme de l'île. Éloignées de leurs pratiques traditionnelles sur Anticosti en raison de la gestion historique de l'île, avec l'inscription du bien proposé, les Premières Nations ont, du point de vue de la mission, une occasion de rétablir leurs liens et leur gouvernance traditionnelle sur ce patrimoine important, sa protection et sa gestion effectives.

Le dialogue est réel entre les nombreuses parties prenantes : les Premières Nations des Innu de Ekuanitshit et de Nutashkuan, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, la Municipalité régionale de comté de Minganie, Nature Québec, la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) et Tourisme Côte-Nord. La préparation et le développement continu de la proposition de candidature du bien ont fait l'objet de discussions approfondies et ouvertes avec les Premières Nations et la communauté locale. L'intention de poursuivre ce dialogue est ancrée dans la structure de gestion proposée et la création du conseil de gestion du site. Un dialogue régulier et le partage des informations sont proposés.

La Première Nation de Ekuanitshit a renouvelé son appui à l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial dans une lettre communiquée avec l'information complémentaire. La Première Nation de Nutashkuan a également renouvelé son appui à l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial dans une lettre communiquée avec l'information complémentaire, confirmant son consentement, conformément à l'article 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et son attente de voir l'État partie formaliser rapidement la structure de cogestion au moment de l'obtention du statut de site du patrimoine mondial, avec les moyens financiers et professionnels nécessaires pour soutenir la mise en œuvre. Dans l'information complémentaire, l'État partie précise également que le gouvernement du Québec disposera des ressources nécessaires pour soutenir les communautés innues dans ce partenariat et annonce des investissements plus importants, de l'ordre de 16,72 millions USD dans le cadre du Plan Nature 2030 pour soutenir le leadership autochtone en matière de conservation.

Port-Menier, la seule ville de l'île, a 218 résidents permanents. Deux cent cinquante résidents temporaires vivent sur l'île de mai à novembre, dans les établissements touristiques liés à la chasse et à la pêche, en dehors de la municipalité. Les principales activités économiques de l'île sont la foresterie, la chasse et la pêche au saumon.

4.5 Menaces

Compte tenu de son état naturel, de sa situation reculée et des difficultés d'accès, le bien proposé ne connaît que peu de menaces. Le gouvernement de la province du Québec a adopté la Loi 21 mettant fin à la prospection et à la production d'hydrocarbures et au financement public de ces activités. Il s'agit d'une loi d'application générale à l'île et aux eaux qui l'entourent. Dans la réserve de biosphère projetée, le bien proposé est protégé contre les activités commerciales dont certaines sont interdites, notamment la construction de barrages hydroélectriques, l'activité forestière et la création de nouveaux établissements touristiques.

L' impact permanent le plus important est l'érosion naturelle. Dans la réserve de biodiversité d'Anticosti projetée, le suivi de l'érosion du littoral incombe au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec qui collabore avec l'Université du Québec à Rimouski. Une étude de l'érosion côtière, analysant des données de 1973 à 2019, s'est terminée en 2021. L'érosion d'Anticosti se produit au taux moyen de 8 cm par an, ce qui est considéré comme faible par rapport à d'autres biens naturels de la Liste du patrimoine mondial. Les changements climatiques constituent une menace potentielle car ils pourraient aggraver l'érosion en raison de la fonte potentielle des glaces marines

hivernales protectrices, de la fréquence et de l'intensité accrues des tempêtes et de l'élévation du niveau de la mer ; toutefois, l'ampleur et la nature de ces changements sont actuellement inconnues et feront l'objet d'un suivi régulier permanent, comme le décrit le plan de gestion.

La Municipalité de L'Île-d'Anticosti et la Municipalité régionale de comté de Minganie souhaiteraient développer un tourisme durable bien géré, fondé sur la présence du bien proposé. Les Premières Nations et la communauté locale soutiennent cette idée. Des tables rondes ont été organisées avec toutes les parties prenantes et l'accompagnement de Tourisme Côte-Nord (l'organisation régionale de gestion des destinations). Des plans ont été élaborés pour construire un nouveau centre d'accueil des visiteurs plus vaste et des établissements de recherche associés. Compte tenu des liaisons de transport limitées et de l'hébergement restreint sur l'île, les projections modestes de développement du tourisme semblent réalistes et ne devraient pas avoir d'effets négatifs.

En résumé, l'UICN considère que les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion, énoncées dans les *Orientations* sont remplies.

5. AUTRES COMMENTAIRES

-

6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription d'**Anticosti (Canada)** est proposée au titre du critère (viii).

Critère (viii) : Histoire de la Terre et caractéristiques géologiques

Le bien proposé, Anticosti, est un site fossilifère représentatif, au niveau mondial, de la biodiversité de l'Ordovicien, de l'extinction de masse à la fin de l'Ordovicien et du rétablissement post-extinction au Silurien inférieur. Cette période est un jalon important dans l'histoire de la Terre, à savoir le premier événement d'extinction de masse et le seul ayant coïncidé avec un événement glaciaire majeur. Anticosti recèle d'extraordinaires trésors d'informations paléontologiques, sédimentaires, stratigraphiques et géochimiques. Elle possède des informations précises sur le bouleversement de la vie, de l'environnement local et de l'environnement mondial, il y a entre 447 et 437 millions d'années. Elle ouvre aussi une fenêtre sur les relations extrêmement complexes entre les systèmes et phénomènes terrestres et les organismes vivants. Le potentiel de découvertes considérables est important avec la poursuite des recherches dans le site et des futures recherches interdisciplinaires.

La qualité du registre fossilifère d'Anticosti, une fenêtre ouverte sur la vie dans le passé, est exceptionnelle. De tous les sites mondiaux, Anticosti est celui qui possède la plus grande diversité taxonomique et le plus grand nombre d'espèces de l'intervalle Ordovicien-Silurien (O/S). Plus de 1440 taxons ont été décrits, livrant des informations paléontologiques diverses sur les animaux fossiles à coquille, les microfossiles, la préservation des fossiles à corps mou et les traces fossiles. Les assemblages fossilifères comprennent des algues vertes et rouges, des cyanobactéries, des foraminifères, des éponges, des coraux, des annélides, des mollusques, des brachiopodes, des arthropodes, des crinoïdes, des graptolites et des conodontes. Le bien proposé possède aussi la plus grande abondance d'invertébrés marins fossiles distribués à travers la succession et présente des concentrations denses de fossiles sous forme de lits de coquilles de brachiopodes, des unités épaisses de crinoïdes et des accumulations organiques telles que des récifs tropicaux. Elle présente aussi les meilleurs exemples mondiaux de microfossiles acritarches et chitinozoaires et, récemment, divers « lagerstätten » de faune benthique à corps mou, y compris une méiofaune et des algues marines ont été décrits.

La diversité et la grande qualité de l'information géologique préservée à Anticosti font que ce site est le meilleur, à l'échelon mondial, pour l'évaluation de l'évolution biotique et des changements environnementaux anciens durant l'intervalle O/S. La séquence sédimentaire étendue et quasi complète est un enregistrement à haute résolution des bouleversements exposés sur des centaines de kilomètres d'affleurements. Toutefois, la contribution exceptionnelle est la fenêtre spatiale et temporelle détaillée qu'il ouvre sur la manière dont les populations, communautés et écosystèmes anciens ont réagi aux changements mondiaux. Ceci, associé aux perspectives sur les changements environnementaux mondiaux, fournit une vision mondiale, sans parallèle, sur un évènement complexe d'extinction de masse de la vie et son rétablissement ultérieur.

L'UICN considère que le bien proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/23/45.COM/8B et WHC/23/45.COM/INF.8B2,

2. Inscrit **Anticosti (Canada)** sur la Liste du patrimoine mondial au titre du **critère (viii)** ;

3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Brève synthèse

Anticosti est un site stratigraphique et fossilifère d'importance mondiale doté d'une faune fossile exceptionnellement bien préservée, abondante et diversifiée. Anticosti constitue le plus important enregistrement stratigraphique en épaisseur et l'enregistrement paléontologique le plus complet, et le mieux préservé, représentant la première extinction

massive de vie animale à l'échelle mondiale, il y a 447 – 437 millions d'années. Le bien et sa zone tampon sont situés à l'intérieur d'aires protégées exemptes de toute activité industrielle.

Le bien est situé sur l'île d'Anticosti, la plus grande île du Québec à l'entrée du golfe du Saint-Laurent, dans l'est du Canada. La superficie du bien est de 18 240 hectares et celle de la zone tampon est de 89 740 hectares. Ensemble, le bien et la zone tampon couvrent près de 14 % de la superficie totale de l'île d'Anticosti. Le bien et sa zone tampon sont situés sur les Nitassinans ou territoires revendiqués par les communautés innues de Ekuanitshit et de Nutashkuan qui ont toutes deux donné leur accord à l'inscription du bien.

Critère (viii)

Anticosti constitue le meilleur laboratoire naturel du monde pour l'étude des fossiles et des strates sédimentaires issus de la première extinction de masse du vivant, à la fin de l'Ordovicien, ce qui représente un jalon important dans l'histoire de la Terre. On y retrouve l'une des plus importantes successions stratigraphiques en épaisseur et le témoignage fossile le plus complet de la vie marine de l'époque couvrant 10 millions d'années de l'histoire de la Terre, soit de l'Ordovicien supérieur au Silurien inférieur, il y a 447-437 millions d'années. L'abondance, la diversité et l'état de conservation des fossiles sont exceptionnels et permettent un travail scientifique de classe mondiale.

Des milliers de grandes surfaces de litage permettent d'observer et d'étudier les animaux à coquille, et parfois à corps mou, qui vivaient dans les fonds marins peu profonds d'une ancienne mer tropicale. Ces animaux ont été ensevelis par le passage continuel de fortes tempêtes, préservant intégralement les différents organismes vivants et la structure écologique des anciennes communautés marines. L'exquise préservation des coquilles de fossiles permet d'analyser leur composition géochimique afin de repérer d'anciens signaux climatiques et océanographiques, et d'étudier en profondeur les causes de l'extinction massive de la vie à la fin de l'Ordovicien.

Intégrité

Les strates fossilifères qui se trouvent à l'intérieur des limites du bien contiennent tous les attributs nécessaires à l'expression intégrale de la première extinction de masse du vivant sur Terre. Le bien comprend tous les affleurements côtiers s'étendant de la ligne des basses eaux au sommet des falaises sur près de 550 kilomètres et les affleurements qui longent les rivières Vauréal et Jupiter, respectivement. L'érosion naturelle joue un rôle important puisque le recul des falaises met à jour de nouveaux horizons fossilifères et sert à maintenir la valeur universelle exceptionnelle à long terme. Quoique la vaste majorité des millions de fossiles se trouve in situ *sur les surfaces de litage du bien, on retrouve aussi des fossiles* ex situ *dans les collections de grands musées du monde et ces collections hors du bien sont accessibles aux chercheurs du monde entier et contribuent à renforcer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle du bien.*

Eléments requis en matière de protection et de gestion

Le bien et sa zone tampon jouissent de robustes mesures législatives de protection à long terme, car ils se trouvent dans un réseau d'aires protégées de tenure publique géré par le gouvernement provincial du Québec, exemptes de toute activité industrielle, et aucun habitant ne réside en permanence dans le bien ou sa zone tampon. La perspective de nouveaux développements à l'intérieur ou à proximité du bien et de sa zone tampon est minime, et tout développement potentiel sera soumis à des directives strictes. La Loi sur la conservation du patrimoine naturel et la Loi sur les parcs du Québec veillent à la protection et au maintien de tous les attributs stratigraphiques et paléontologiques essentiels à la pleine expression de la valeur universelle exceptionnelle du bien, ainsi qu'à la diversité biologique de l'île, avec une protection supplémentaire garantie par la zone tampon.

La réserve de biodiversité permanente qui s'étend sur 94,3 % du bien a été conçue pour protéger le patrimoine géologique et la biodiversité de l'île. Le reste du bien se trouve dans le parc national d'Anticosti et les réserves écologiques de la Pointe-Heath et du Grand-Lac-Salé. La zone tampon du bien se trouve aussi à l'intérieur de la réserve de biodiversité, du parc national et des réserves écologiques. Un mécanisme juridique est en place pour permettre des ajustements futurs des limites afin de réagir à l'évolution naturelle.

L'équipe de gestion créée par le gouvernement provincial du Québec applique les mesures législatives de protection, assume les activités quotidiennes de gestion et surveille les facteurs naturels et les activités humaines menaçant le bien et sa zone tampon. Les modalités de gestion relèvent du plan de gestion du bien qui comprend des objectifs mesurables. En outre, la gestion des zones du bien couvertes par le parc national est guidée par le plan de gestion du parc national d'Anticosti. Un comité communautaire assure l'intégration des préoccupations et des savoirs locaux et autochtones dans la gestion et la conservation. Un comité scientifique soutient le conseil de gestion du bien.

Des panneaux d'information appellent le public à respecter le patrimoine géologique et les règles sévères encadrant la collecte de fossiles que l'équipe chargée de la gestion peut faire appliquer dans le bien. Les mesures de protection du patrimoine géologique stipulent que celui-ci ne peut être ni échantillonné, ni altéré, ni peint. Dans certains secteurs, les visiteurs sont autorisés à prélever quelques petits échantillons naturellement érodés et qui ne se trouvent plus in situ.

4. Félicite l'État partie pour l'extrême qualité de l'analyse comparative et du dossier de la proposition, et se félicite de l'appui financier et scientifique solide fourni par l'État partie pour soutenir le bien, ainsi que de l'engagement des communautés innues de Ekuanitshit et de Nutashkuan dont la participation et le savoir seront des éléments essentiels de la protection et de la gestion du bien.

Carte 1 : Bien proposé et zone tampon.